

**COMMUNE DE BALLAINVILLIERS  
(ESSONNE)**

**TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC  
DE LA PARCELLE AI 166**

**Enquête publique du 12 novembre au 27 novembre 2020**

**CONCLUSIONS ET AVIS DU  
COMMISSAIRE-ENQUETEUR**



Patrice Kolivanoff  
1, Montoir de Marolles  
91690 FONTAINE LA RIVIERE  
*Transfert d'office dans le domaine public  
de la parcelle AI 166.- Conclusion et avis*

Le 23/12/2020

## CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Lors de la création d'un ensemble immobilier, le promoteur Natekko promotion a créé une voie qui devait, après la construction, être rétrocédée à la mairie. Mais la liquidation judiciaire du promoteur a empêché l'opération. La mairie, pour incorporer cette voie dans le domaine communal doit donc engager une procédure d'intégration d'office soumise à enquête publique.

Vu le déroulement de l'enquête, les remarques des riverains, l'analyse du dossier, les constats effectués sur place et les réponses données par la mairie, je constate que :

- La parcelle AI 166 est actuellement utilisée comme une voie publique et elle dessert des bâtiments publics (école communale, salle polyvalente) ainsi qu'un lotissement en construction.
- Après avoir vu le permis de construire, cette parcelle devait effectivement être rétrocédée à la mairie par le promoteur.
- Le liquidateur judiciaire, prévenu dans les formes, ne s'est pas manifesté lors de l'enquête publique.
- Les propriétaires voisins ne se sont pas opposés à la procédure.
- Le problème des places de parking et des trottoirs tronqués n'en est plus un puisque l'ASL du domaine du bois Fresnais ne les revendique pas.
- La mairie a confirmé que les équipements publics (candélabre, borne incendie) qui se trouvent sur le (futur) domaine de l'ASL resteront à sa charge.
- L'intégration d'office va régulariser une situation de fait.

**Compte tenu de ces constats, je donne un avis favorable à l'intégration d'office de la parcelle AI 166 dans le domaine communal.**

Le commissaire enquêteur  
Patrice Kolivanoff

